

# cerises

ROUGE, AIGRE-DOUX – N° 299 – VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016

## PÂQUERETTE INTÉGRÉE

“Ne sont Français que ceux qui se reconnaissent des ancêtres gaulois...”  
Sarko aurait-il fumé autre chose que des...  
Gauloises? ●

## AGENDA MILITANT

→ 26 septembre

Arras [L'égalité, c'est la santé !](#)  
P.H.A.R.E., Afertes

France [Le pas de l'oiseau fait sa rentrée](#)

→ 29 septembre

Paris [Autant en emporte la dette. Chronique d'une annulation annoncée.](#) Eric Toussaint

→ 30 septembre

Bordeaux [Islamophobie, ce racisme respectable.](#) Saïd Bouamama

→ 30 septembre-2 octobre

Paris [La Dé-fête du travail.](#) Attac

→ 6 octobre

Paris [“Fusillés, exécutés, massacrés.”](#)  
Le Maitron

→ 8 octobre

Notre-Dame-des-Landes [“Que résonne le chant de nos bâtons”](#)

## À LIRE SUR communistesunitaires.net

→ **Alternative**

[Penser le populisme.](#)  
Roger Martelli

→ **Travail Salariat**

[Politique et réalité sociales.](#)  
Association autogestion

## Alstom Belfort : mépris insupportable

Alstom est un modèle de savoir-faire professionnel (trains, turbines, énergie). Fermer Belfort est donc un mépris insupportable. Mais, prêts à détruire les métiers et les filières, les grands groupes mondialisés se soucient moins que jamais des biens utiles, et encore moins des salarié-es. Leur horizon, c'est le retour des dividendes d'investissements sur le marché mondial, et donc les pays émergents et les délocalisations intra-européennes. Que pèse alors la petite usine belfortaine (480 salariés contre plus de 5 000 autrefois) ?

De plus, les règles des marchés publics sont elles-mêmes devenues hyperconcurrentielles, en France et en Europe. Au moment où Alstom annonçait la fin de Belfort, on apprenait que Akiem, détenu conjointement par la SNCF et Deutsche Bank, ne retient pas Alstom pour fabriquer 44 locomotives mais le constructeur allemand Vossloh implanté en Alsace !

Déjà en 2014, Alstom avait vendu à General Electric (USA) son département énergie, soit 70 % du groupe. Le gouvernement Hollande avait fait semblant de résister à l'emprise d'un géant extra-européen. La transaction aurait été acceptée face à des menaces de révélations de corruptions d'Alstom dans des affaires indonésiennes. Quand l'industrie mute en pure finance, les magouilles ne sont jamais loin. À part cela, le groupe Alstom se porte bien : bénéficiaire, carnet de commandes rempli, mais pas sur le marché français. Donc une petite usine en moins...

Mais justement, il se pourrait que la petite usine se rebelle. Le gouvernement aux abois s'agite pour de nouvelles commandes. Certes, mais cela impliquerait une rupture avec les règles des marchés mondiaux. Il conviendrait, avec les syndicats qui se mobilisent, de promouvoir un plan de redémarrage, avec dans l'urgence un pôle public associant la SNCF, la RATP, les régions, Alstom. Avec des commandes publiques pour des transports écologiques : priorité au ferroutage sur le camion, relance de dessertes SNCF menacées, remplacement de matériel vieilli, rames de métro (Grand Paris). Cars Macron ou transports publics : il faut choisir ! Les cahiers des charges des marchés doivent comprendre des clauses écologiques, des clauses sociales et de maintien des savoir-faire professionnels. Une telle politique, incluant une exigence de services publics européens, nécessitera une confrontation avec les règles libérales de l'Union. Elle impliquera aussi de nationaliser le groupe (l'État est déjà le premier actionnaire), avec un pouvoir de gestion des salarié-e-s et un droit d'intervention d'autres entreprises publiques et des usagers.

● **Jean-Claude Mamet,**  
militant d'Ensemble !



# Le capitalisme : entre plasticité, fascisation et impasse structurelle

**Loin d'être des accidents de parcours, les abandons industriels, les mutations de l'organisation du travail et l'autoritarisme disent que le capitalisme est entré dans une nouvelle ère. Il devient incompatible avec tout progrès social et démocratique.**

**L**e capitalisme est en perpétuel mouvement. Le risque pour les forces alternatives est d'être en retard sur ses actualisations. Pourtant, les causes de ce mouvement recèlent plus de possibilité qu'on ne se l'imagine souvent, elles masquent une vulnérabilité.

## Des mutations profondes

Le capitalisme ne se limite pas à la finance. Sans prétendre en faire le tour, évoquons ici des mutations marquantes, à travers trois exemples. Premier exemple : ceux que l'on a longtemps qualifiés d'exclus sont une composante durable de la société. Le caractère "ethnalisé" de la part la plus pauvre et instable de la population tend à diviser les exploités. Second exemple : les capitalistes ne jouent plus, pour l'écrasante majorité d'entre eux, de rôle technique et social. Les salariés d'Arcelor l'avaient très bien exprimé en disant que Mittal ne s'était jamais intéressé à la production d'acier et qu'ils s'en étaient professionnellement passés durant toutes ces années. Enfin, si vous allez au supermarché, quoi que vous achetiez, vous avez 99 % de chances d'acheter chez Unilever tant les concentrations capitalistes débouchent sur des géants.

Du côté du travail, la nécessité de recourir à la subjectivité du travailleur est

devenue un fait incontournable. Jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les progrès techniques se caractérisaient essentiellement par la substitution ou l'amplification de la force musculaire. La séparation travail manuel - travail intellectuel équivalait quasiment à une séparation entre

**En 2012, au moment où PSA fermait son unité à Aulnay-sous-Bois, 63 % de ses bénéfices provenaient d'opérations financières. Il n'y a pas deux capitalismes, l'industriel qui serait vertueux et le financier pervers : simplement, la Révolution industrielle fait partie du passé.**

conception et exécution : elle servait de matrice à la position de direction et de dominant, et à la position d'exécutant et de dominé. Avec la révolution numérique, une irruption nouvelle de la dimension intellectuelle, y compris de la culture technologique, dans le travail induit la nécessité d'interpréter, de choisir, donc de prendre des initiatives et des

responsabilités. Dans de nombreux cas, les hiérarchies, même maintenues, sont, de fait, bousculées. L'efficacité passe désormais par des rapports sociaux qui, pour répondre à ce besoin d'initiative, doivent laisser davantage de place à l'autonomie et malmènent la dichotomie entre conception et exécution.

Le dépassement de la forme historique de la division du travail subvertit largement son cadre. Toute la société en est imprégnée. En témoignent par exemple les évolutions des rapports dans le couple, les Jeux paralympiques et les mouvements sociaux, où l'assemblée générale tend à se substituer à l'autorité du leader. Les Nuits Debout en sont une éclatante illustration.

Le Capital est confronté à un rythme du renouvellement des connaissances qui rend très vite obsolètes les machines dans lesquelles il investit, qui appelle une plus haute qualification de ses employés et un renouvellement incessant de leurs connaissances. Voilà qui coûte trop cher aux yeux des actionnaires et, phénomène tout aussi grave pour lui, voilà qui stimule des aspirations à une vraie démocratie. Cela conduit de nombreuses industries à se détourner du travail et à tirer la plus grande part de leurs profits non pas de leurs métiers, mais de la finance. En 2012, au moment où ●●●



Manifestation à Denver, USA

●●● PSA fermait son unité à Aulnay-sous-Bois (93), 63 % de ses bénéficiaires provenaient d'opérations financières. Il n'y a pas deux capitalismes, l'industriel qui serait vertueux et le financier pervers : simplement, la Révolution industrielle fait partie du passé.

Depuis l'explosion de la bulle financière en 2008, la dette des entreprises ne cesse de croître et les banques prêtent désormais à taux négatif. Pour éviter que le système explose, les banques centrales rachètent les obligations et émettent de la monnaie. En 2016, la Banque Centrale Européenne a déjà produit plus de 11 000 milliards d'euros. Sur la même période, des sommes astronomiques ont été ainsi injectées sur la planète par l'ensemble des banques centrales. Cela conduit à de multiples interrogations dans les milieux du Capital, qui craignent que cela ne puisse durer indéfiniment. La réunion des banques centrales à Jackson Hall a constaté que l'austérité entraînait une surproduction et un accroissement des dettes. Les exportations qui portaient la croissance de la Chine s'en trouvent compromises. Cette réunion et le récent G20 se sont même interrogés sur les conditions qui permettraient un retour à davantage d'investissements. Des économistes sont en quête d'un retour à un certain keynésianisme. Mais entre niveau des profits et évolution de la société, il y a antinomie. Devant cette impasse, le Capital cherche à détruire son propre ordre et à en refonder un nouveau.

#### Une reféodalisation de la société.

Prenant acte de la nécessité d'une certaine autonomie des travailleurs, les capitalistes changent le sens du travail. Hier, on demandait aux exploités des

réalisations dont ils devaient être fiers, aujourd'hui, on leur donne comme critère et finalité la cote de l'action en bourse. C'est devenu la culture d'entreprise, entreprises publiques comprises. La hiérarchie se fait sentir à travers des protocoles derrière lesquels la finalité du travail s'efface et dans lesquels la marge

**Alors que formellement l'autonomie des salariés grandit, l'assujettissement et l'allégeance font désormais partie intégrante des rapports dans l'entreprise. Le paradoxe de la mondialisation est qu'elle se traduit par un accroissement des fractionnements sociaux.**

de responsabilité laissée est enchâssée avec l'obligation de résultats. Dès lors, tout dysfonctionnement ne peut qu'être dû au non-respect du protocole. Et quand la prescription est très serrée, elle permet de rendre les travailleurs interchangeable, ce qui accroît leur dépersonnalisation. Ils deviennent l'appendice d'une architecture complexe.

La multiplication des structures en réseau va de pair. On dit souvent que celles-ci s'opposeraient à la verticalité, c'est un peu hâtif : si le réseau n'a que faire de la simple obéissance aux

ordres, le système peut s'assujettir des personnes sans les priver de la marge de liberté et de responsabilité sans lesquelles le service à rendre ne peut exister. Ce qui fait dire que les rapports de caractère féodaux ont été en réseaux et pour l'historien Pierre Legendre, le juriste Alain Supiot et Jean Ziegler, nous sommes confrontés à une « reféodalisation » du monde.

Depuis une quinzaine d'année, et de manière croissante, chaque service au sein d'une entreprise devient client du service en amont et fournisseur de l'équipe suivante. C'est sur la base de la « satisfaction client » que s'effectuent les évaluations que prévoient les Accords de compétitivité. Les salaires sont de plus en plus individualisés, ce qui débouche sur une surenchère à l'envers : le moins disant social, tant du point de vue des effectifs pour la même charge de travail que de la rémunération, gagne la compétition. Outre la rivalité entre salariés, cela génère un calibrage des comportements, une course au résultat et une dépendance à plaire au supérieur, lui-même pris dans cette course. Une véritable vassalisation en cascade s'instaure.

Alors que formellement l'autonomie des salariés grandit, l'assujettissement et l'allégeance, y compris pour les cadres, font désormais partie intégrante des rapports dans l'entreprise. Cette structure suppose un éclatement de toute logique unifiante qui la contrarierait. Le paradoxe de la mondialisation est qu'elle se traduit par un accroissement des fractionnements sociaux.

Les salariés sont souvent obligés de contourner les prescriptions... ●●●

●●● pour pouvoir faire leur travail. Cela les met dans une situation impossible : obéir et être pris en faute de mal travailler ou travailler... et désobéir. La distance entre travail prescrit et travail réel ne cesse de grandir, tiraillant le salarié entre tout et son contraire, d'où les dépressions et les burn out. Nouvelle contradiction pour le Capital : cela contribue à faire de l'organisation du travail un nouveau champ revendicatif. Le Compte Personnel d'Activité (CPA) revendique d'attacher la rémunération à la personne, et non plus à une règle. Il joue sur l'ambiguïté de l'expression. C'est un contrat individualisé qui entraîne un paiement à la tâche, les droits collectifs n'étant garantis que durant les périodes de travail. L'entre deux missions serait du ressort d'un revenu de base universel - RSA amélioré - comme en Finlande. Les modes de travail, qui s'appuient sur le fait que chacun dispose du matériel informatique nécessaire, permettent désormais de passer un "contrat de mission" individuel avec chacun. Contrat relevant davantage du contrat commercial que du contrat de travail. Le CPA équivaut au louage de sa propre personne, comme les ouvriers agricoles du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi se nouent des rapports d'allégeance modifiant le rapport au travail. Casser le code du travail n'est plus qu'une affaire de 49-3.

On pense parfois que dénoncer la volonté d'imposer un travail gratuit serait de l'ordre de la boutade. À voir. En France, les stages deviennent le sas par lesquels les jeunes fournissent une main d'œuvre gratuite au nom de leur formation. Phénomène encore plus étendu en Angleterre. Aux États-Unis, il existe un accord

selon lequel si une entreprise vous licencie, elle vous conserve sur ses effectifs en attendant des "jours meilleurs"... si vous allez faire un stage gratuit d'un an ou deux ailleurs.

**Les travailleurs  
"indépendants"  
sont au cœur d'une  
ambivalence : ils aspirent  
à l'autonomie, mais,  
outre qu'ils sont exclus  
pour une grande part du  
droit du travail, ils sont  
de plus en plus soumis  
à des contraintes  
qu'ils ne maîtrisent pas**

Le nombre de ceux que l'on appelle travailleurs "indépendants", pour dire qu'ils ne sont pas salariés, est en extension. Professions libérales, anciens cadres utilisant leur prime de licenciement pour s'installer, jeunes en panne d'embauche et poussés par la nécessité... ils sont au cœur d'une ambivalence : ils souhaitent libérer leur capacité d'innovation et aspirent à l'autonomie, mais, outre qu'ils sont exclus pour une grande part du droit du travail, ils sont de plus en plus soumis à des contraintes qu'ils ne maîtrisent pas. De fait, les donneurs d'ordre leur sont extérieurs : agences, banques, réglementations européennes. Ces autoentrepreneurs paient leur outil de travail et n'en ont que symboliquement la maîtrise. C'est tout bénéfique pour le

Capital. En fait, banques et multinationales les tiennent enchaînés, même si la chaîne est moins visible. Contrairement à ce que veut faire croire le discours sur la "disparition de la classe ouvrière", si l'on se souvient que pour Karl Marx le prolétaire n'est pas uniquement un ouvrier mais un individu qui ne maîtrise pas son outil de travail, nous assistons à une extension du prolétariat. Ajoutons aux faibles rémunérations, les multiples ponctions comme la fiscalisation des allocations familiales qui fait d'un instituteur un privilégié, la fiscalité directe et indirecte ou le crédit, et nous assistons à une extinction des couches moyennes.

Le numérique permet le développement d'un capital fondé sur la mise en relation. Ce capitalisme n'a pas besoin d'être propriétaire des moyens de production, ni de produire de la valeur, la plus grande part des investissements lui est ainsi épargnée. C'est l'ubérisation de nombreuses activités. Les usagers sont transformés en marchandises, on vend leur identité et leurs pratiques, notamment à la pub. Ainsi, par exemple, la vente de fichiers devient un enjeu important pour le redéploiement d'un capitalisme malade.

Cela ne se limite pas à des entreprises de taille moyenne, si l'on en juge à la lumière du cas Google, qui annonce un chiffre d'affaire pour 2015 de 74 milliards de dollars, avec seulement 62 000 salariés, 23 milliards de bénéfice et une hausse de capitalisation dans la seule journée du vendredi 18 août 2015 de 65 milliards de dollars. Google étend son activité sur l'ensemble de la planète (100 milliards de "requêtes" par mois) et participe donc à structurer les économies et les ●●●





●●● comportements. Le cas d'Amazon, dont l'impact est en train de transformer l'entreprise en donneur d'ordres aux éditeurs et aux écrivains, est lui aussi exemplaire. Le numérique permet de mettre sur pied des imprimeries itinérantes censées répondre à la demande de chacun, à condition que leur nombre soit d'un endroit à l'autre, suffisamment important, ce qui est un moyen d'évacuer toute production intellectuelle indésirable ou simplement s'adressant à un public rare.

#### Le contrat plus que la loi

La loi Travail, imposée par le 49-3, met en lumière un processus plus large et déjà engagé où le contrat se substitue à la loi et permet une flexibilité des rapports capital - travail en fonction des inflexions du marché. Pour le Capital, par définition, le contrat offre davantage de souplesse que l'État. La loi assimile le patronat à l'économie ou à l'entreprise et normalise des rapports de soumission. Il s'agit de réorganiser l'exercice d'un pouvoir dont l'entreprise est l'aire. C'est le contrat individuel qui gère les rapports sociaux. Il n'y a plus que des cas particuliers. Le citoyen devient une abstraction.

Cela s'accompagne d'une chasse aux temps disponibles, afin d'éviter les moments où les salariés pourraient se retrouver au même endroit et se parler librement, et d'un encadrement de l'exercice syndical. Le rapport Combexelle est un véritable mode d'emploi. Il gomme tout antagonisme entre patronat et salariés et dessine la frontière mentalement et juridiquement infranchissable de la négociation. Elle est réservée à des accords qui rompent avec la convention collective ou avec la "lourdeur" du Code du travail. Il déplore que « *notre pays*

*n'ait] pas une culture de la négociation et du compromis ». C'est le « principe d'égalité qui constitue le dogme à combattre ». La généralisation de la "négociation" est à l'initiative du seul patronat. Alors qu'autrefois les négociations découlaient de luttes qui contraignaient les directions à venir discuter avec les syndicats, aujourd'hui, les rapports sont inversés, le patronat prend l'initiative de*

**La loi Travail imposée par le 49-3 met en lumière un processus plus large et déjà engagé où le contrat se substitue à la loi. Le contrat individuel qui gère les rapports sociaux. Il n'y a plus que des cas particuliers. Le citoyen devient une abstraction.**

la convocation, de l'ordre du jour, enfermant les syndicats dans la seule possibilité de plaider quelques aménagements. Du CPA à la loi El Khomri, rien n'a été fait sans commencer par une pseudo "concertation" enfermant les ou des syndicats dans une logique d'amendements à la marge. Ainsi, les capitalistes ont le monopole de la proposition et de la transformation. Les syndicats deviennent les "partenaires" d'une négociation qui ne met jamais en cause les fondements du système d'exploitation, même lorsqu'il s'agit de protection sociale.

#### Vers une société assurancielle

L'individualisation des statuts entraîne une vision assurancielle des garanties sociales. Dans la mesure où la garantie collective devient de moins en moins la norme, même dans la Fonction publique où les CDI et les contrats se multiplient au détriment du statut, on vit perpétuellement sous la menace. Les contrats de travail comportent de fait une dimension assurancielle (assurance contre toutes sortes de risques inhérent à l'entreprise, y compris contre le suicide dans certaines), ce qui individualise les conflits sociaux. La paix sociale est assurée par des techniques d'indemnisation. Il n'y a plus d'acteurs collectifs. Le contrat de travail devient l'échange entre la soumission et la sécurité.

Cela nourrit une représentation où les méfaits du Capital ne seraient que du ressort de l'accident ou provoqués par une "exagération" de tel dirigeant, et non pas intrinsèques à sa domination. Le thème des « *patrons voyous* » s'est ainsi retrouvé dans la bouche de Sarkozy ; quant au thème de l'exagération, il nourrit le mythe de la régulation que l'on retrouve y compris chez des économistes dits "critiques". Mais peut-on réguler une organisation faite pour faire sauter toute entrave à l'exploitation ?

#### Un nouveau rapport Capital - État

L'État actuel présente deux inconvénients pour le Capital : il est encore trop sous la pression des peuples et il ne correspond plus à sa globalisation. Ce n'est pas l'État en tant que lieu d'autorité qui est en cause, mais l'État-nation et le risque de pression populaire à son encontre. Revivre la manière dont l'État a dû, en France par exemple, inté- ●●●

●●● grer l'essentiel du programme du CNR est une menace permanente.

Le prétexte de la commodité concernant la fiscalité retenue à la source cache un processus d'affermage du pouvoir d'État, affermage au sens qu'il avait avant la Révolution française, c'est-à-dire qu'une part du rôle régalien de l'État soit assurée par des forces privées. Déjà, le rapport à l'État, comme le soulignait Marx, reposait sur les mêmes ressorts que le rapport religieux : il n'y aurait de "commun" que ce qui nous est renvoyé par une puissance abstraite nous surplombant. Aujourd'hui le rôle de l'Union européenne et des institutions hors suffrage universel ne cesse de grandir : agences de notations, FMI, Banque Centrale, Commission de Bruxelles... demain Tafta ? L'État sert à légitimer ces pouvoirs et à mettre en œuvre leurs décisions. Il ne disparaît pas, le centre de gravité de son action n'est plus le même. Dans le même temps où on privatise ce qui peut l'être - collecte des impôts, prisons aux États-Unis, sécurité anti-terroriste (déjà partiellement en France), part de l'armée en Grande-Bretagne -, on redécouvre les charmes de l'État : on étatisation la gestion de la Sécu.

Le système représentatif ne satisfait plus personne : ni les capitalistes et leurs serviteurs, ni les dominés. Si les recours à répétition au 49-3 sont un symptôme - les fondés de pouvoir du Capital ne veulent plus s'embarrasser de délibération -, c'est vrai aussi pour les dominés. Le système les met à l'écart de manière de plus en plus visible de tout accès aux décisions les conduisant à la défiance vis-à-vis d'élus dont ils ne maîtrisent pas les actes.

### **Une incompatibilité indépassable**

Rapprochons le 49-3, l'état d'urgence, le rôle politique croissant des agences de notation et des banques, les logiques marchandes comme étalon de l'efficacité sociale, l'ethnicisation de la pauvreté, la concurrence comme modèle social, la banalisation de l'usage de la force contre les manifestations, la répression syndicale, la criminalisation d'actes de mani-

**Il n'y a plus  
d'espace possible  
ou de "presque" qui  
permette de répondre  
aux besoins sociaux ou  
démocratiques sans  
briser la domination du  
Capital. Nous sommes  
entrés dans le temps  
d'une incompatibilité  
qu'il nous faut, sans  
tergiverser, affronter.**

festants ou d'affiches, le contenu de la loi dite Travail, le projet de Tafta, et la réforme territoriale... Ces éléments apparemment épars ont pour trait commun de faire passer la Loi derrière des rapports de forces où les dominés sont pris les uns après les autres donc en situation de faiblesse.

Rapprochons cela aussi des entreprises et des salariés et l'on peut voir une cohérence se profiler : casser le peu de possibilités d'intervention populaire et la prééminence de la Loi au profit de l'institutionnalisation du syndicalisme et

des liens individuels d'allégeance. Ce qui faisait dire au ministre allemand des Finances, Wolfgang Schäuble : « *Les élections ne peuvent pas changer quoi que ce soit* ». On ne peut être plus clair. Nous sommes face à un mouvement rampant vers un totalitarisme comme nouvelle phase du capitalisme. Le fascisme ne se caractérise pas obligatoirement par les traits que le nazisme a laissés en mémoire.

Il ne s'agit pas pour le capital d'une solution mais de LA solution : il ne peut plus se développer comme à l'époque où pour lui le compromis de type fordiste était acceptable. La social-démocratie était à l'image de ce compromis. Son espace disparaît. D'où le fait que ce soient Blair, Schröder et Hollande (discrètement en 2006) qui se sont eux-mêmes qualifiés de social-libéral. Il n'y a plus de moindre mal possible. En prendre la mesure dit l'inanité du recours à des constructions politiques anciennes du type "faire d'abord face au danger principal" et, au nom de cela, accepter des demi-mesures. Interrogeons ce qui a échoué récemment. Qu'a-t-il manqué à Syriza ? Pourquoi le demi-échec de Podemos ? Sur quoi échoue l'évolution du Brésil, de la Bolivie ou du Venezuela ? Qu'est-ce qui provoque la montée du FN ? Il n'y a plus d'espace possible ou de "presque" qui permette de répondre aux besoins sociaux ou démocratiques sans briser la domination du Capital. Nous sommes entrés dans le temps d'une incompatibilité qu'il nous faut, sans tergiverser, affronter. Comment le faire ? Voilà le chantier à ouvrir au plus vite pour dégager des pistes encore inexplorées.



● Pierre Zarka

# Alstom est à nous

**V**oilà à peine deux ans on nous tenait en haleine pour savoir qui de Siemens ou de General Electric allait dépecer Alstom, fleuron de l'industrie et de la technologie françaises. Aujourd'hui est annoncée la fermeture du site de Belfort avec 400 emplois à la clef.

Leader dans les métiers du transport et de l'énergie, Alstom avait développé des savoir-faire dans 4 secteurs :

- construction de centrales électriques et thermiques
- hydroélectricité, éolien, solaire, et énergie marines renouvelables
- équipements et services de transports ferroviaires
- transmission d'électricité

Pour qui s'intéresse au défi du réchauffement climatique, il y a là matière à développer des technologies utiles. Limiter les émissions de GES

se passe notamment par privilégier le train ou les transports en commun locaux pour se déplacer, produire de l'électricité avec des énergies renouvelables et transporter cette électricité avec le moins de pertes possible.

En 2014 General Electric avait racheté les activités énergie, soit 70 % du groupe pour 13 milliards d'euros, et supprimé dans la foulée 6 500 emplois en Europe.

Recentré sur l'activité transport, Alstom dans le monde se porte bien financièrement mais le site de Belfort en France paye la baisse des commandes publiques de la SNCF et des régions qui n'ont plus les capacités suffisantes pour investir dans le développement des réseaux de TER notamment, cure d'austérité oblige. Alstom paye aussi les choix des actionnaires qui ont privilégié les investissements dans les pays émergents ou en Europe de l'Est pour satisfaire leurs objectifs d'accumulation du capital.

Peut-on continuer à laisser les actionnaires décider des choix stratégiques d'une entreprise dont le rôle devrait

être central pour faire face aux enjeux écologiques du XXI<sup>e</sup> siècle ?

« Il est temps que le pillage des actionnaires cesse », disions nous dans une pétition en 2014<sup>1</sup>. Et aussi : « l'entreprise a déjà été plus que largement payée à des actionnaires qui se sont engraisés aux dépens de tous. Alstom est le fruit du travail de ses salariéEs ; elle a aussi bénéficié de la formation de ces salariéEs - payée par les contribuables - , de la bonne santé

de ces salariéEs - payée par les assurés sociaux -, du réseau routier, de transports en commun -, payés par les contribuables, des infrastructures énergétiques animées par d'autres salariéEs, de la recherche, et de commandes publiques dans de nombreux domaines... (...) Il est temps de remettre les choses à l'endroit. Il est temps d'oser. »



Manifestation contre la fermeture l'usine Alstom de Belfort, le 12 septembre 2016 (Sebastien Bozon / AFP).

L'État actionnaire avec ses 20 % de

part du capital n'a pas joué un rôle plus positif, et nous n'attendons plus grand-chose d'Hollande et Cie, qui se mettent bien tardivement au chevet de l'entreprise.

Mettons la question de l'appropriation collective d'Alstom à l'ordre du jour. Il ne s'agit pas de revenir aux nationalisations ancienne version, mais bien de remettre dans les mains des salariés le pouvoir de décider des choix stratégiques de l'entreprise, en lien avec les usagers et les collectivités publiques. Et puisque le capital n'a plus de frontière depuis longtemps, il est urgent de poser cette question à l'échelle européenne, et de sortir de la logique de concurrence libre et non faussée pour travailler les coopérations entre les entreprises du secteur.



● Sylvie Larue

1. Voir ici : <http://www.comunistesunitaires.net/articles/alstom-appropriation-collective>



## L comme laïcité

**P**lus d'un siècle après l'adoption de la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État, la notion de laïcité continue de susciter les passions et les polémiques, en France, mais aussi à l'étranger. Même si la grande majorité des citoyens français s'en réclame, et si la laïcité est perçue comme une valeur fondamentale de la République, son interprétation et son application font régulièrement l'objet de controverses.

La polémique lamentable sur le burkini montre comment, au nom de la liberté et du droit des femmes, la laïcité peut être détournée de son objet et instrumentalisée par la droite (une partie des socialistes compris) et l'extrême-droite. La crispation identitaire (qui est le fait de certains musulmans et de certains non musulmans, chrétiens ou non) nourrit la division du peuple, oppose les communautés les unes aux autres et constitue une diversion utile pour détourner les gens des luttes sociales. Qu'il y ait une volonté de provocation de la part d'intégristes qui font de la burqua un drapeau est évident. Raison de plus pour ne pas tomber dans le piège. Bien sûr, le fait de cacher le corps des femmes, y compris sur les plages, n'a rien d'émancipateur. C'est une régression vers le costume de bain de nos arrière-arrière grand-mères... Mais que des maires prennent des arrêtés à ce sujet en dit long sur une dérive de la République. Le port du voile qui suscite tant de débats n'est apparemment pas une obligation religieuse dans l'islam, comme viennent de le confirmer les docteurs de l'Université Al Azhar, considérée habituellement comme la plus haute autorité théologique de l'islam sunnite... Mais ce ne devrait pas être une affaire d'État. Qu'on ait voulu, en 2004, proscrire tout signe ostentatoire dans les écoles (où les jeunes sont censés apprendre sans distinction d'appartenance religieuse ou philosophique) peut se comprendre ; encore eût-il fallu que cela s'appliquât à tous et cela ne méritait sans doute pas une loi. Et qu'on ait étendu cet interdit à l'espace public par la loi de 2010 sur la burqua pose problème. La laïcité apparaît ainsi pour beaucoup non

comme la protection de la liberté individuelle mais comme une atteinte à cette liberté. Et tout cela contribue à diviser inutilement et dangereusement le peuple.

Le coup de gueule de Jean-Luc Mélenchon sur //BFM TV// (le 31 août) s'écriant « *la France ne va pas passer son temps à discuter de religion* » est des plus salutaires. Il a raison de dénoncer l'hypocrisie de ceux qui, comme Valls, Sarkozy, ou Hollande ont en permanence à la bouche les valeurs de la République mais qui pratiquent une laïcité à sens unique. Ils fustigent l'intégrisme salafiste mais sont du dernier mieux avec l'Arabie Saoudite, à qui ils vendent des armes et dont ils décorent les souverains. Ils répètent que la République respecte la liberté de conscience et la liberté de culte, mais ils font réguliè-

lièrement des entailles au principe d'indépendance de l'État envers les religions, quand il s'agit de la religion chrétienne. Ainsi, à toute occasion, on peut voir nos hommes d'État se rendre à Notre-Dame. Et tous les présidents de la V<sup>e</sup> République ont accepté d'être chanoines de la basilique de Latran à Rome. Ce titre symbolique avait été accordé par le Vatican à Henri IV car il avait permis à Rome de percevoir les rentes de l'abbaye de Clairac, en terre protestante. Cette tradition dont ont bénéficié les rois de France avait été abandonnée sous la Révolution. Elle a été rétablie par Louis XVIII, Charles X et

Napoléon III. Délaissée ensuite jusqu'à René Coty, elle a été restaurée sous la V<sup>e</sup> !

En fait, il faut renouer avec la conception égalitaire et émancipatrice de la laïcité.

Celle-ci n'est pas la simple tolérance à l'égard des divers cultes, telle que pratiquée dans les pays anglo-saxons. Cette tolérance, dans une société où cohabitent différentes religions est bien sûr nécessaire. Elle a souvent le caractère d'un droit concédé aux minorités par la religion majoritaire. C'était le cas avec l'Édit de Nantes, quand Henri IV, en 1598, mit fin aux guerres de religion. De même, dans de nombreuses ●●●

**La crispation identitaire  
(...) nourrit la division  
du peuple, oppose  
les communautés  
les unes aux autres  
et constitue  
une diversion utile  
pour détourner les gens  
des luttes sociales.**



●●● sociétés musulmanes, chrétiens et juifs avaient droit de cité (dans la mesure où ils se soumettaient à la zakat, l'impôt religieux). Aujourd'hui, on nous prône souvent le modèle anglo-saxon, jugé plus tolérant que le nôtre. Mais dans ces sociétés, la religion empiète sur le domaine public et être athée est un droit à peine reconnu. Le Président américain jure sur la Bible et les billets de banque arborent la devise In God we trust...

La laïcité va plus loin que la simple tolérance. Elle repose sur trois principes : l'indépendance de l'État envers toute religion, le droit de croire ou de ne pas croire et l'égalité de traitement envers tous les citoyens.

Ce n'est effectivement pas une simple neutralité. Elle prend sa source dans l'esprit des Lumières du XVIII<sup>e</sup> siècle et a été préparée par la Révolution. Rompant avec la monarchie de droit divin, celle-ci fonde la possibilité de la démocratie et de l'égalité.

La Déclaration des droits de l'Homme de 1789 stipulait déjà dans son article 10 : « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public ». Avec la constitution civile du clergé, les prêtres devaient prononcer deux serments : se conformer aux enseignements de leur foi et être fidèle à la Nation. Le 18 septembre 1794, la Convention supprimait le budget des cultes et, par le décret du 3 ventôse an III, affirmait que la République ne salariait aucun ministre du culte.

Remis en cause par l'Empire et la Restauration, ces principes ont été réactualisés par les vifs débats autour de la loi de séparation lors desquels s'opposaient déjà deux conceptions de la laïcité. Il n'est pas sans intérêt de revoir ce qu'écrivait Jaurès à l'époque. Dans son discours de Castres, en juillet 1904, il avait déjà défini deux principes clairs : « (La République) assure l'entière et nécessaire liberté de toutes les consciences, de toutes les croyances, de tous les cultes, mais elle ne fait d'aucun dogme la règle et le fonctionnement de la vie sociale ».

Jaurès n'était pas un partisan tiède de la laïcité qui, pour lui, ne se résumait pas à la neutralité. « Il n'y a que le néant qui soit neutre », répétait-il. « L'enseignement public, déclarait-il dans

son discours "Pour la Laïque", ne doit faire appel qu'à la seule raison et toute doctrine qui ne se réclame pas de la seule raison s'exclut elle-même de l'enseignement ». Il s'est ainsi opposé à Clemenceau (la grande référence de Valls !) partisan de la "liberté de l'enseignement", (loi Falloux de 1850). Selon lui, l'idée jauréssienne d'un service public national de l'enseignement était un « projet collectiviste ». Mais Jaurès s'est aussi opposé à l'anticléricalisme d'Émile Combes. Il a soutenu l'ancien socialiste Aristide Briand qui temporisait et, face aux cléricaux, disait : « La seule arme dont nous voulons user vis-à-vis de vous est la liberté ». Et lors des débats sur les associations culturelles, il s'est prononcé pour une forme de compromis. « Il

*est grand temps, disait-il, que le grand mais obsédant problème des rapports entre l'Église et l'État soit enfin résolu pour que la démocratie puisse se donner tout entière à l'œuvre immense et difficile des réformes sociales. »*

Selon lui, l'émancipation laïque qui proclame l'égalité de principe des individus implique l'action pour l'émancipation sociale. « Laïcité de l'enseignement, progrès social, ce sont deux formules indivisibles » ("Pour la Laïque", 25 janvier 1910).

C'est bien la question d'aujourd'hui. Si dans de nombreux quartiers, des jeunes issus de l'immigration ont le sentiment que la République ne les respecte pas "comme musulmans", (selon ce qui ressort d'enquêtes sociologiques), c'est moins parce qu'ils n'auraient pas le droit de pratiquer leur culte que parce qu'ils sont souvent sans emploi et sans perspectives d'avenir.

Pour en finir avec l'opposition stérile et dangereuse d'un identitarisme musulman et d'une laïcité qui serait en fait une catho-laïcité, il n'est qu'une voie : reprendre le chemin du progrès social et se battre pour unir dans ce combat le peuple dans toutes ses composantes. Maurice Thorez avait lancé la formule de la main tendue aux travailleurs chrétiens. Il serait urgent de faire de même avec les travailleurs et les chômeurs musulmans d'aujourd'hui.

**(Pour Jaurès)  
l'émancipation laïque  
qui proclame l'égalité  
de principe des individus  
implique l'action  
pour l'émancipation  
sociale(...) C'est bien  
la question d'aujourd'hui.**

● Patricia Latour et Francis Combes



## Les violences policières font leur rentrée



Photos : Site LDH et L'Autre quotidien

Jeudi 15 septembre, Laurent Theron, syndicaliste de 46 ans et secrétaire médical à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, a perdu la vision d'un oeil. Jeudi 22, au Lycée Voltaire à Paris, la police prête à renouveler le crime ? En juin dernier, la CGT, la FSU, Solidaires, le Saf, l'Unef, la FIDL, l'UNL et la Ligue des droits de l'Homme avaient demandé l'ouverture d'une enquête parlementaire sur la généralisation de la répression du mouvement social. Le député du Nord, J.-J. Candelier vient de déposer une proposition de résolution en ce sens. Plus [ici](#).

● **Droit dans le mur.** Le gouvernement a annoncé la création de 10 000 places de prison d'ici 2024. Un projet que la droite, toutes tendances confondues, ne démentira(it) pas. Dix-huit organisations, de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France) au Syndicat de la magistrature (SM), démontrent, chiffres à l'appui, que cette vieille recette a déjà fait la preuve de son inefficacité. Les signataires concluent : « À l'heure où plusieurs de nos voisins européens ferment des prisons, où les États-Unis réalisent que l'incarcération de masse les a menés dans une impasse coûteuse et inefficace, la France, elle, fait le choix d'une continuité aux coûts économiques, sociaux et humains exorbitants. Pour lutter efficacement contre l'inflation de la population pénale et carcérale, c'est d'une politique pénale humaniste, ambitieuse et audacieuse, visant à investir massivement dans la prévention, l'accompagnement et le suivi en milieu ouvert, dont notre société a besoin. » Plus sur *L'Autre quotidien* [ici](#).

● **Liberticides.** Les intégristes polonais et le PIS (*Prawo i Sprawiedliwość*, "Droit et Justice"), au pouvoir depuis 2015, veulent interdire totalement l'IVG, un droit déjà très restreint en Pologne : risque pour la vie ou la santé de la mère, grave pathologie de l'embryon ou grossesse résultant d'un viol ou d'un

inceste. La Pologne est membre depuis mai 2004 de l'Union européenne qui s'accommode des entraves à ce droit fondamental des femmes : les États membres ont adopté en 2005 la "Constitution européenne" dont les rédacteurs avaient auparavant éliminé ce droit, de même que la Charte européenne des droits fondamentaux, en préambule, en avait été expurgée. Les parlementaires polonais voteront-ils cette résolution ? Les femmes avortant encourraient alors 5 ans de prison.

● **Notre-Dame-des-Landes**, Fin de partie ? La Commission européenne a engagé une procédure d'infraction au droit européen contre la France pour avoir fragmenté les études d'impact environnemental du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Objectif de la manoeuvre : ruser pour faire démarrer les travaux. La Commission estime en effet qu'une évaluation globale « aurait dû être établie au moins avant la publication des arrêtés de décembre qui permettent d'initier les travaux d'aménagement de l'aéroport du Grand Ouest et de desserte routière désormais à tout moment.. » Si le droit européen n'est pas contraignant dans ce domaine, c'est néanmoins un sérieux coup de pouce aux opposants à ce GPI (grand projet inutile) qui manifesteront le 8 octobre. Plus sur *reporterre.net* [ici](#).

## Cerises

publication de l'Association  
des communistes unitaires

- Noyau -

Gilles Alfonsi, Gilles Boitte,  
Michèle Kiintz, Roger Martelli,  
Philippe Stierlin, Catherine Tricot,  
Pierre Zarka.

[cerises@plateformecitoyenne.net](mailto:cerises@plateformecitoyenne.net)

Abonnement gratuit en ligne :  
<http://plateformecitoyenne.net/cerises>

[www.cerisesenligne.fr](http://www.cerisesenligne.fr)



MEDIAPART

